

R É P U B L I Q U E



F R A N Ç A I S E

VILLE DE L'ISLE-ADAM

PROJET PÉDAGOGIQUE

DES ACCUEILS DE LOISIRS

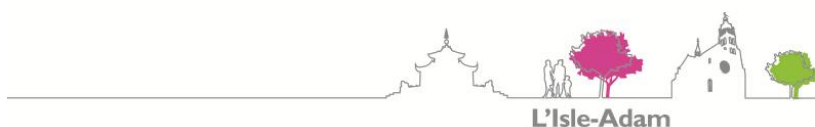
2025/2026



Mairie annexe « le Castelrose »
1, Avenue de Paris 95290 L'Isle-Adam

Tél. 01.34.08.19.09/19.27

Courriel. s.enfance@ville-isle-adam.fr





Accueil de Loisirs Sans Hébergement
(A.L.S.H.) Jean-Paul Nomblot

Allée du Docteur Cailleux
95290 L'Isle-Adam

☎ : 01-34-69-23-84

📞 : 06-80-71-87-03

@ : alsh@ville-isle-adam.fr

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE	
I. LA STRUCTURE.....	
A. L'implantation principale.....	
B. Les locaux	
C. Les horaires d'accueil	
D. L'encadrement	
E. Le règlement intérieur	
F. Le public accueilli	
II LES DIFFERENTES STRUCTURES.....	
A. Les implantations	
B. Les locaux	
C. Les horaires d'accueil	
D. L'encadrement	
F. Le public	
accueilli.....	
.....	
DEUXIÈME PARTIE	
I. L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT	
II. LA SOCIALISATION.....	
III. LA SOLIDARITÉ, LE PARTAGE, LA TOLÉRANCE	
IV. LES RÈGLES DE VIE.....	
V. LA SÉCURITÉ	
VI. LA DÉCOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT	
VII. LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR.....	
VIII. LE DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE.....	
IX. LA DÉCOUVERTE DE L'ALIMENTATION	
TROISIÈME PARTIE	
I. LE RÔLE DE LA DIRECTRICE.....	
A. Les différentes missions.....	
B. Organisation du temps de travail	
C. Évaluation : la formation des animateurs	
II. LE RÔLE DU DIRECTEUR ADJOINT	
III. LE RÔLE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION	

- A. Le rôle de l'animateur
- B. Relation enfants / animateurs / parents
- A. Concevoir une activité ... Quelques questions à se poser ?

QUATRIÈME PARTIE.....

- Jusqu'à 6 ans**
- De 6 à 8 ans**
- De 8 à 10 ans**
- De 10 à 12 ans**.....

CINQUIÈME PARTIE

- I. UNE JOURNÉE TYPE
- A. Le périscolaire: - de 6 ans et + de 6 ans
 - B. Les mercredis et les vacances scolaires des - de 6 ans
 - C. Les mercredis et les vacances scolaires des + de 6 ans
- II. LES ACTIVITÉS.....
- III. LES SORTIES
- IV. LES VEILLÉES ET LES NUITÉES
- V. LES PARTENAIRES

La situation géographique

L'Isle-Adam est situé au cœur du Val d'Oise, à 32 Km de Paris, à la croisée des chemins du pays de France, du Vexin Français et du Valois.

L'Isle-Adam est nommée "ville parc", caractérisée par sa verdure et sa forêt, occupant les 2/3 de la commune. Les parcs, jardins et espaces de sports et de loisirs représentent 25% de l'espace urbain et en font une ville agréable à vivre.

Les besoins du public

L'accueil de loisirs a pour mission d'offrir un espace de vie conviviale et sécurisant aux enfants sur un temps d'accueil périscolaire, les mercredis, petites et grandes vacances.

Il doit permettre à chaque enfant d'évoluer à son rythme dans un cadre sécuritaire et accueillant. Il participe à la responsabilisation de l'enfant et à son épanouissement.

L'accueil de loisirs doit leur faire découvrir l'environnement et les structures dont dispose la ville.

Il se doit d'organiser des manifestations pour favoriser la participation des parents à la vie du centre pour concourir à la socialisation.

De plus, la ville organise des colonies de vacances pour les vacances d'été, assurées par un prestataire. Ainsi, 30 places sont à pourvoir chaque année.

Un séjour mutualisé entre l'ASLSH et l'accueil jeune est également proposé chaque année en juillet

PREMIÈRE PARTIE

I. LA STRUCTURE PRINCIPALE : ACCUEIL DE LOISIRS JEAN PAUL NOMBLOT

A. L'implantation



I allée du docteur Jean Cailleux

B. Les locaux

L'entrée principale de l'accueil de loisirs est composée :

- D'un vaste hall,
- D'une salle d'activité pour les petits,
- D'une salle double d'activité pour les moyens,
- D'une salle d'activité pour les grands,
- D'une salle sensorielle (Cf Charte) permettant des temps calme et d'apaisement
- D'un dortoir
- D'une infirmerie donnant sur le bureau de la direction,
- D'une cuisine pédagogique équipée,
- Des toilettes adaptées à la taille des enfants,
- D'une salle « ludothèque »
- Et, d'une buanderie avec lave-linge et sèche-linge

Les enfants d'âge élémentaires bénéficient d'un grand préau dans l'école Camus, située à proximité de l'ALSH (cour commune)

La cours de l'école Camus ainsi que l'espace gazonné de l'ALSH peuvent être utilisés pour les jeux extérieurs, en veillant à ne pas mélanger les groupes maternels et élémentaires (sauf activités spéciales ou effectifs réduits).

C. Les horaires d'accueil

❖ Horaires du périscolaire:

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 08h20 et de 16h30 à 19h00.

Les mercredis de 7h00 à 19h00. (Avec un accueil possible en demi-journée avec repas inclus)

❖ Horaires de l'extrascolaire :

Les vacances scolaires de 7h à 19h00 (avec un accueil possible en demi-journée avec repas inclus)

D. L'encadrement

L'encadrement est assuré par:

- Une directrice diplômée BEESAPPT ou BPJEPS ,
- 2 adjoints diplômés BAFD et BPJEPS,
- Une quinzaine d'animateurs titulaires du BAFA /CAP petite enfance ou non diplômés.

L'équipe est renforcée l'été par des vacataires titulaires du BAFA ou en stage pratique.

Nous avons également la possibilité d'encadrer des stagiaires B.A.FA tout au long de l'année sur les différentes périodes de vacances ou de mercredis.

E. Le règlement intérieur

Chaque année la commune réajuste un règlement intérieur qui fixe les modalités d'admission, d'inscription, d'annulation et de paiement ainsi que les modalités de fonctionnement.

F. Le public accueilli

Les Accueils de Loisirs accueille les enfants scolarisés (des écoles maternelles et des écoles élémentaires et /ou résidants sur la commune), des enfants extérieurs après dérogation validée.

- ❖ Pendant les mercredis et les vacances, les enfants sont répartis en plusieurs groupes :
- Les PS
 - Les MS
 - Les GS
 - Les élémentaires (avec le choix de plusieurs activités pour diviser le groupe)

Plusieurs activités sont proposées par groupe pour laisser le choix aux enfants.

Au cours de certaines activités, des décroisonnements sont possibles ; ceci afin de favoriser l'entraide et la solidarité.

II. LES DIFFERENTES STRUCTURES

G. Les autres locaux

ALSH ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

ALSH ECOLE CASSAN

H. Les horaires d'accueil

ALSH ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 08h20 et de 16h30 à 19h00.

ALSH ECOLE CASSAN

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 08h20 et de 16h30 à 19h00.

I. L'encadrement

ALSH ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

- Une directrice BAFD ,
- 2 animateurs titulaires du BAFA /CAP petite enfance

ALSH ECOLE CASSAN

- Une directrice diplômée BPJEPS,
- 7 animateurs titulaires du BAFA /CAP petite enfance ou non diplômés.

J. Le public accueilli

ALSH ECOLE JEAN DE LA FONTAINE

-Enfants de l'école maternelle Jean De La Fontaine

ALSH ECOLE CASSAN

- Enfants de l'école maternelle Chantefleur
- Enfants de l'école élémentaire Cassan.

DEUXIÈME PARTIE

Les visées éducatives

Les objectifs généraux

Les objectifs opérationnels et les actions

I. L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Objectif général : Développer l'autonomie. L'autonomie peut être acquise plus ou moins vite en fonction des enfants.

Objectifs opérationnels :

- Accompagner l'enfant sans se substituer à lui.
Ex : Lors de l'apprentissage de la découpe de la viande, ouverture des yaourts
- Favoriser les situations qui permettent à l'enfant d'agir sans l'assistance de l'adulte.
Ex : Lors de la préparation d'une activité manuelle
- Respecter les rythmes de chacun et encourager les enfants dans leurs prises d'initiatives.
Ex : Groupes selon l'âge, les besoins et les envies des enfants
- Valoriser l'enfant lors de ses progressions.
Ex : Discussion spontanée pendant et après une activité manuelle ou sportive.
- Permettre à l'enfant d'acquérir des repères spatiaux temporels.
Ex : Création d'espaces ludiques : coin jeux de société, coin bibliothèque, coin jeux d'imitation, coin jeux de construction et éducatifs. Mise en place de journées types (appel, météo, lecture du menu...).
- Encourager la créativité et développer la curiosité de l'enfant.
Ex : Réalisation d'activités manuelles variées, découverte de nouveaux sports.

II. LA SOCIALISATION

Objectif général : Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité qui se fait dès le plus jeune âge et développer les relations dans le groupe.

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux enfants de se rencontrer pour se connaître, se comprendre et s'écouter.
Ex : Mise en place de jeux collectifs, de mise en train, d'ateliers en groupe, d'ateliers théâtre.
- Apprendre à l'enfant à respecter son environnement.
Ex : Mise en place de système de cartes pour les jeux de société, rangement du matériel après chaque activité par les animateurs et les enfants.
- Permettre à l'enfant de vivre le centre autrement de mieux se connaître et de s'entraider.
Ex : Organisation de veillées à thème, de nuitées et de séjours.
- Développer des passerelles avec d'autres services et partenaires éducatifs.
Ex : Créneaux bibliothèque, créneaux ludothèque, projet avec diverses associations Adamoises, intervention de la police municipale pour de la prévention et de la sensibilisation.

III. LA SOLIDARITÉ, LE PARTAGE, LA TOLÉRANCE

Objectif général : Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité qui se fait dès le plus jeune âge et développer les relations dans le groupe.

Objectifs opérationnels :

- Accepter l'autre et ses différences.
Ex : Intégration d'enfants porteurs de handicaps et partenariat avec L'IME de l'Isle Adam, découverte de différentes cultures
- Favoriser l'inclusion au sein des accueils péri et extrascolaires de la commune
Ex : Formation du personnel aux différents handicaps et/ou pathologies, création d'un poste référent handicap et renforcement de personnel pour les enfants concernés, création d'espace adapté.
Favoriser la tolérance et le respect de chacun au sein de la collectivité.
Ex : Donner l'exemple au quotidien, ne pas se moquer, pas de violences verbales ou physiques.
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles
Ex : Mis en place de projets avec l'EHPAD et le CCAS de la commune (Cf. Projet d'animation en annexe)
- Développer des comportements de solidarité, de coopération, d'entraide et de tolérance par le biais de projets concrets
Ex : Participation actives des enfants au Téléthon, collecte alimentaire, de fournitures scolaires et de jouets, récolte de chocolats pour Pâques.

IV. LES RÈGLES DE VIE

Les règles de vie sont communes aux enfants d'âges maternels et élémentaires. Elles sont élaborées par l'équipe d'animation et les enfants. Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. Ces règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer, notamment au cours de réunions enfants-animateurs.

Objectif général : Faire respecter les principes fondamentaux tels que le respect, la politesse, la tolérance, le savoir-être et le savoir-faire.

Objectifs opérationnels :

- Elaborer et mettre en pratique les règles de vie.
Ex : Mise en place d'affiches sous forme de photos « règles de vie ».
- Faire prendre conscience à l'enfant de l'intérêt de respecter ces règles :
Ex : Activités sur les droits de l'enfant.
- Montrer l'exemple en tant qu'adulte à l'enfant :
Ex : L'équipe d'animation doit elle-même respecter les règles de vie du centre.

V. LA SÉCURITÉ

Objectif général : Veiller à la sécurité physique et affective de l'enfant.

Objectifs opérationnels :

- Assurer un accueil et une écoute personnalisés de l'enfant.
Ex : Echange avec les parents et les enfants.
- Créer un aménagement convivial, sécurisé et adapté à l'enfant.
Ex : Décor créé par les enfants, mobilier adapté aux enfants petits et grands.
- Etre garant de la sécurité morale, physique et affective de l'enfant.
Ex : Application de la règlementation pour les sorties, les plages, les piscines, savoir reconforter un enfant, l'écouter et le respecter.

VI. LA DÉCOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif général : Amener l'enfant à être acteur de son environnement tout en s'impliquant et le sensibiliser à son environnement et au recyclage.

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser et développer le tri sélectif au sein de notre structure.
Ex : Installation de poubelles de tri, ramassage des déchets.
- Créer des activités avec des matériaux de récupération et des végétaux.
- Favoriser les sorties pédestres et en forêt.
- Réalisation d'un potager par les enfants
- Proposer aux enfants des sorties au marché pour qu'ils consomment des fruits et légumes de saison

VII. LE DÉVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR

Objectif général : Aider l'enfant à la prise de conscience de son corps et des possibilités de celui-ci.

Objectifs opérationnels :

- Développer une coordination motrice et gestuelle
Ex : Mise en place de parcours de motricité et d'activités de dextérité
- Situer son corps dans l'espace.
Ex : Eveil corporel, ronde, danse...

VIII. LE DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE

Objectif général : Aider l'enfant à s'affirmer au travers de l'expression orale.

Objectifs opérationnels :

- Inciter l'enfant à parler, à discuter avec les adultes et les autres enfants.
Ex : Mise en place de temps de paroles.
- Enrichir le vocabulaire de l'enfant.
Ex : Mise en place d'activités lecture, contes, albums.

IX. LA DÉCOUVERTE DE L'ALIMENTATION

Objectif général : Développer le goût chez l'enfant, la connaissance et la curiosité culinaire.

Objectifs opérationnels :

- Faire connaître à l'enfant des aliments sous différentes formes (cru, cuit...).
Ex : Jeu de Kim goût.
- Faire découvrir à l'enfant différents types de cuisine.
Ex : Semaine Africaine, Asiatique, goûter festif multiculturel

TROISIÈME PARTIE

L'équipe d'animation

I. LE RÔLE DE LA DIRECTRICE

La directrice est la représentante de la commune au sein de l'Accueil de Loisirs.

Elle est garante du Projet Educatif de la Commune et du Projet Pédagogique. Elle est responsable de l'intégrité physique, morale, intellectuelle et affective des enfants et des animateurs.

A. Les différentes missions

Mission 1 : La gestion, l'hygiène, la sécurité et la santé.

Tâches:

- Connaître et appliquer les dispositifs législatifs, réglementaires ou d'usage :
- Organiser et contrôler la mise en œuvre de la fonction.
- Connaître et appliquer la réglementation des accueils pour mineurs, différencier les niveaux de responsabilité civile et pénale : législation SDJES.
- Prévenir et anticiper les situations à risque : commission de sécurité et d'accessibilité.
- Connaître les principes budgétaires communaux.
- Organiser et gérer le personnel.
- Elaborer, défendre, argumenter, négocier un budget prévisionnel et respecter les enveloppes fixées.
- Négocier, contrôler et évaluer les conventions et les contrats avec les prestataires.
- Mettre en œuvre les procédures administratives de la D.D.C.S.

Mission 2: Le relationnel

Tâches:

- Conduire et animer une réunion.
- Faire connaître la structure.
- Mener des entretiens d'embauche.
- Former et évaluer les animateurs.
- Gérer les conflits.
- Manager, motiver une équipe.
- Rendre compte aux élus de l'avancée des projets.

Mission 3: La pédagogie

Tâches:

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique.
- Défendre et faire évoluer le projet pédagogique.
- Evaluer le projet pédagogique.
- Mettre en œuvre les procédures administratives du SDJES et de la CAF.

B. Organisation du temps de travail

Les réunions:

Afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, une réunion aura lieu une fois par semaine ainsi que des temps de préparation d'activités. Concernant le programme des mercredis et des vacances scolaires, une réunion aura lieu chaque mois afin de l'établir.

Ces réunions permettront:

- De programmer les activités et les projets
- D'échanger sur le comportement et attitudes des enfants et des animateurs afin de mieux répondre à leurs besoins
- De prévoir le matériel
- D'organiser les sorties
- De budgétiser

Les animateurs stagiaires:

L'équipe de direction encadrera les animateurs tout au long de leur stage. Cela leur permettra de:

- Approfondir leurs connaissances
- Mettre en application leurs connaissances théoriques
- Affiner leurs points de vue sur le rôle de l'animateur
- Acquérir de nouvelles connaissances

La direction est garante de la formation des animateurs. Des discussions et des bilans seront effectués tout au long du stage pratique afin d'évaluer le stagiaire.

La validation du stage s'appuiera sur les points suivants:

- Capacité à organiser et gérer les différents moments de vie.
- Capacité au travail d'équipe.
- Capacité à assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Capacité à gérer leur rythme de vie.

Rappel : un animateur stagiaire BAFA a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un animateur diplômé.

Relations direction/animateurs:

La direction est le lien entre l'administration et les animateurs, elle est en contact direct avec ces derniers et reste à l'écoute pour toutes demandes ou interrogations.

Des fiches d'activités sont mise en place ce qui permettra à l'ensemble de l'équipe d'avoir un meilleur suivi lors des évaluations.

C. Évaluation : la formation des animateurs

Objectif: Favoriser la progression des animateurs.

Etape 1:

Mise en place de fiches « Projets d'activités » : chaque animateur devra pour certains thèmes d'animation compléter cette fiche.

Ces fiches permettront aux animateurs de définir :

- Nom de l'activité (trouver un nom attrayant plutôt que "pâte à sel" ou "perles").
- Publics (l'adaptation à l'âge des enfants : prendre en compte leurs besoins, leurs envies).
- Date et horaires de l'activité.
- Nombre de séances (la durée : 15 minutes, 1 heure, 1 journée...) Le projet sera différent selon le nombre d'enfants.
- Lieu (intérieur, extérieur...).
- Objectifs pédagogiques.
- Ce que je veux apporter aux enfants (pourquoi je fais cette activité ? avant de commencer, est-ce intéressant pour eux de participer à ce projet ?).
- Moyens humains et financiers.
- La sensibilisation (elle n'est pas obligatoire mais elle permet aux enfants de s'approprier le projet, donc de réaliser une activité qui les motivera plus).
- Déroulement (respecter le rythme des enfants en fonction de l'âge, de la fatigue, etc... Prévoir le temps de rangement. L'activité se termine après le rangement. Prévoir un déroulement en sécurité. Trouver un endroit sûr, prévoir une trousse de secours, des temps de repos, etc....).
- Critères d'évaluation.
- Bilan et évaluation par l'animateur.
- Bilan et évaluation par la direction.

Etape 2 :

Mise en place d'évaluation individuelle trimestrielle.

II. LE RÔLE DU DIRECTEUR ADJOINT

Missions:

- Accueillir en toute sécurité les enfants dans le cadre des accueils de loisirs.
- Assurer en cas d'absence du directeur la direction de la structure dans le cadre réglementaire DJES.
- Participer à la traduction concrète des objectifs du service (Projet Educatif de la ville) sous l'autorité du directeur.

Fonctions:

- Accueillir les familles (parents et enfants).
- Être garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Participer à la gestion et à l'encadrement d'une équipe d'animateurs en collaboration avec le directeur de la structure.
- Assurer le remplacement fonctionnel du directeur.
- Participer à la gestion de la structure (financière, administrative, pédagogique).
- Rendre compte de ses actions au directeur de la structure ainsi qu'au gestionnaire de la structure.

- Se positionner comme responsable hiérarchique des animateurs.
- Participer à l'explication du contenu du projet éducatif et des directives du service dans l'écriture, la réalisation et l'évaluation du projet pédagogique.

Tâches:

- Propositions d'animations en fonction du projet pédagogique et de l'environnement de l'accueil.
- Suivi des projets d'animation et des propositions d'animation en collaboration avec le directeur.
- Accueil et médiation vis à vis des familles.
- Participation à la formation de l'équipe d'animation sous l'autorité du directeur.
- Contribution au processus d'évaluation des animateurs.
- Gestion d'équipe (conflits) et information avec retour systématique au directeur.
- Relais quotidien d'informations entre l'équipe d'animateurs et le directeur.
- Participation à la préparation et l'animation des réunions d'équipe sous l'autorité du directeur.
- Intervention auprès des animateurs en cas de non respect de la sécurité des enfants.
- Explication à l'équipe d'animation du projet pédagogique, de la méthode et de la démarche.
- Assistance au directeur dans la rédaction du projet pédagogique.
- Responsabilité hiérarchique des animateurs.
- Participation à la gestion des stocks (matériels de fonctionnement, jeux, produits pharmaceutiques).

III. LE RÔLE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

A. Le rôle de l'animateur

Auprès des enfants:

- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs besoins.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de propositions et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individus à part entière.
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (même minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Avec ses collègues:

- Il fait preuve de respect.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un regard critique sur son action.
- Il travaille en collaboration avec l'adjoint pédagogique.
- Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du car, etc.).

L'animateur est garant du bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs en accord avec le Projet Pédagogique et le Règlement Intérieur en vigueur. Il fait partie d'une équipe formée de plusieurs animateurs et d'une direction.

Cette équipe a comme devoirs:

- L'aménagement des espaces intérieurs.
- La structuration de la journée (rythmes, temps calme, repas, activités...).
- La création avec les enfants des règles de vie.
- Le rangement des locaux.

Chaque animateur est référent d'un groupe d'enfants dans ses activités, en ayant la responsabilité de :

- Choisir et préparer le lieu et le matériel pour son activité.
- Veiller à établir un rythme de progression dans son activité.
- Adapter son activité à la tranche d'âge.
- Connaître les particularités de chaque enfant.
- Veiller à la sécurité morale physique et affective des enfants.

L'animateur se doit d'être vigilant, présent et disponible à tout moment.

Chaque adulte est une référence pour l'enfant ; c'est pour cela que nous nous devons d'adopter une tenue vestimentaire décente et un comportement adapté aux jeunes enfants.

De plus, il est interdit de fumer, de vaper de consommer de l'alcool et des stupéfiants, d'avoir sur soi des objets dangereux, de tenir des propos racistes, homophobes ou humiliants dans l'enceinte de la structure.

B. Relation enfants / animateurs / parents

Relations enfants/équipe d'animation:

La communication avec les enfants se fait le plus souvent de façon informelle. L'équipe d'animation est à l'écoute des enfants et ces derniers préfèrent souvent les moments individuels qu'ils peuvent créer avec un adulte plutôt que « d'exposer » leurs ressentis et souhaits devant l'ensemble du groupe.

Avant chaque activité enfants et animateurs se retrouvent discutent et se répartissent dans leurs activités respectives. C'est un moment de retour au calme, mais aussi d'échanges.

Relations avec les familles:

On s'attachera à communiquer au mieux avec les familles afin d'installer un climat de confiance et de sérénité entre les parents et l'ensemble de l'équipe.

Avec les parents:

- Il échange avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

C. Concevoir une activité ... Quelques questions à se poser ?

Si l'on se tient à la définition « animer » c'est donner la vie, nous allons donc envisager l'activité sous différentes formes.

Ces différents procédés qui nous permettront de réfléchir et de concevoir des projets d'activités dans divers domaines:

- Laisser jouer : Lorsqu'un groupe d'enfants entreprend un jeu sans danger, l'animateur va effectuer une surveillance discrète tout en laissant le groupe faire.
- Donner à jouer : Lorsque le jeu entrepris par les enfants présente des lacunes (mauvaise règles, incompréhension...) l'animateur va aider à mieux jouer.
- Jouer avec : Lorsque les animateurs s'intègrent à un groupe d'enfants, ils entrent dans leur jeu et jouent avec eux.
- Faire jouer : Lorsque l'équipe d'animation présente aux enfants différents choix d'activités possibles et préparés à l'avance ; les enfants choisissent l'activité qu'ils souhaitent.

L'activité est un support de l'action éducative. Quelle qu'elle soit, c'est la façon dont elle est menée qui révèle les visées pédagogiques. Chaque action doit être réfléchie et s'articuler autour d'objectifs en accord avec le projet de la structure.

L'enfant développe ses compétences lorsqu'il apprend, découvre par le jeu, par conséquent les activités n'ont pas pour but uniquement d'occuper les enfants.

POURQUOI?

- Pourquoi avoir choisi cette activité ?
- Quels sont les intérêts de l'activité par rapport au projet de la structure ?
- Les intentions éducatives et les objectifs fixés pour l'activité sont-ils en accord avec ceux du centre ?

POUR QUI?

- Analyse rapide du public touché par l'activité.
- Caractéristiques du public.

QUOI?

- Est-ce que je veux donner la possibilité d'effectuer une activité aux enfants ?
- Est-ce que je veux donner la possibilité aux enfants de découvrir une activité nouvelle?
- Est-ce que je veux donner la possibilité d'apprendre aux enfants ?

COMMENT? OU? AVEC QUI?

- Déroulement prévisionnel de l'activité, étapes.
- Progression et évolution de l'activité dans le temps ?
- Moyens à prévoir : matériel ; espace, locaux et temps
- Partage des rôles au sein de l'équipe.
- Description du mode d'intervention de l'adulte.

CONTRÔLE DE L'ACTIVITE?

Avant, pendant, après ?

QUATRIÈME PARTIE

Le public : connaissance de l'enfant

Jusqu'à 6 ans

Besoins et intérêts	Activités possibles (listes non exhaustive)
- Besoins biologiques, (alimentation, sommeil et mouvement). - Besoin d'affection, de sécurité et de communication. - Identification à l'adulte du même sexe. - Prise de conscience de son corps et de sa personne. - Curiosité du sexe opposé. Instabilité et variation des intérêts. - Exploration du milieu, (besoin d'expérience et de manipulation).	- Jeux de couleurs, de construction à base de rythmes et de manipulation, (eau, terre, collage, sable, coloriage, dessins, peintures...) - Jeux de rôles, de classement, puzzles... - Escalade, toboggan, balançoire... - Poursuite, (chat, loup)... - Utilisation de tissus, objets roulants... - Chants, rondes, jeux collectifs et surtout coins aménagés. - Contes, histoires, marionnettes...

De 6 à 8 ans

Besoins et intérêts	Activités possibles (listes non exhaustive)
- Mêmes besoins qu'avant. - En plus, besoin de socialisation, (sens de donner et de recevoir, d'échanges).	- Activités de construction, (cabanes, cerf-volant). - Jeux d'adresse, jeux d'échanges. - Activités manuelles, (peintures, terre). - Chants, jeux dansés, histoires lues, contes. - Déguisements et maquillage. - Découverte du milieu et de la nature (collecte).

De 8 à 10 ans

Besoins et intérêts	Activités possibles (listes non exhaustive)
- La socialisation s'affirme : la bande de copains, la règle, - Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre. - Début d'une séparation filles/garçons, (on ne joue plus ensemble). - Besoin de justice et d'équité. - Les parents ne sont plus la seule référence : les copains, le maître, l'animateur... - Besoin de s'exprimer par des réalisations	- Début des grands jeux, (jeux de piste, jeux de l'oie, chasse au trésor)... - Activités sportives, baignades - Jeux de construction, (cabanes, maquettes...) - Activités manuelles, (perles, bois, dessins...) - Découverte de la nature - Chants, danses, jeux dansés - Activités d'expression - Activités autogérées (avec surveillance !) - Lecture, contes, histoires : Ces activités élargissent le champ des connaissances.

De 10 à 12 ans

Besoins et intérêts	Activités possibles (listes non exhaustive)
- La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions, - Formation des bandes, - Besoin de se situer comme « grands », on ne joue plus avec les « petits » et on rejette les jeux de « petits », - Besoin de compétition, - Maturation, en moyenne, plus rapide chez les filles.	- Grands jeux - Jeux organisés en plein air - Jeux sportifs, compétitifs, (relais, olympiades, rallyes...) - Ballade à la journée - Camping - Découverte de la nature, (ramassage, cueillette...) - Activités manuelles élaborées - Lectures (BD, romans...) - Chants, danses.

CINQUIÈME PARTIE

Le projet

I. UNE JOURNÉE TYPE

A. Le périscolaire: - de 6 ans et + de 6 ans

Le matin:

Lors de l'Accueil de Loisirs du matin les activités proposées respecteront le rythme et les envies des enfants (jeux de société, éveil, lecture de conte...).

Le soir:

Lors de l'accueil du soir des activités par thème seront proposées aux enfants : activités manuelles, activités sportives... De l'aide aux leçons est proposée aux enfants.

B. Les mercredis et les vacances scolaires des - de 6 ans

	Temps d'animation	Rôles de l'animateur
7h00 9h00	Accueil des enfants et des parents Jeux libres (dessins, lecture).	Accueil des familles / être à l'écoute de ces dernières / jouer avec l'enfant.
9h00 11h30	Présentation de la journée. Activités physiques, manuelles sportives.	Permettre l'échange, l'écoute et la convivialité. Présenter et mener les activités tout en laissant l'enfant acteur de sa journée.
11h30 14h00	Repas et temps calme Jeux libres intérieur extérieur, lecture, dessins, jeux d'imitations.	Favoriser un repas convivial dans le respect des règles d'hygiène en mangeant avec et comme les enfants. Discuter et jouer avec l'enfant.
14h00 16h00	Activités physiques, manuelles sportives Sieste pour les plus petits.	Donner le choix de plusieurs activités à l'enfant, être à l'écoute, le rassurer, lui permettre de se reposer.
16h00 16h45	Goûter. Rangement du goûter.	Convivialité, échanges. Faire participer les enfants au rangement.
16h45 19h00	Jeux divers et libres, petits ateliers. Accueil des parents et départ des enfants.	Laisser l'enfant gérer son temps de loisirs, discuter et jouer avec lui. Accueil des parents avec retour de la journée.

C. Les mercredis et les vacances scolaires des + de 6 ans

	Temps d'animation	Rôles de l'animateur
--	-------------------	----------------------

7h00 9h00	Accueil des enfants et des parents Jeux libres (dessins, lecture ...).	Accueil des familles être à l'écoute de ces dernières jouer avec l'enfant.
9h00 11h30	Présentation de la journée. Activités physiques, manuelles sportives.	Permettre l'échange, l'écoute et la convivialité. Présenter et mener les activités tout en laissant l'enfant acteur de sa journée.
11h30 14h00	Repas et temps calme. Jeux libres intérieur extérieur, lecture, dessins, jeux d'imitations.	Favoriser un repas convivial dans le respect des règles d'hygiène en mangeant avec et comme les enfants. Discuter et jouer avec l'enfant.
14h00 16h00	Activités physiques, manuelles sportives.	Donner le choix de plusieurs activités à l'enfant, favoriser l'autonomie la découverte et la créativité.
16h00 16h45	Goûter. Rangement du goûter.	Convivialité, échanges. Faire participer les enfants au rangement.
16h45 19h00	Jeux divers et libres, petits ateliers Accueil des parents et départ des enfants.	Laisser l'enfant gérer son temps de loisirs, discuter et jouer avec lui. Accueil des parents avec retour sur la journée.

II. LES ACTIVITÉS

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. C'est par l'action que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement.

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou dite de « consommation », nous mettons en place des activités afin de répondre aux mieux aux besoins des enfants, et favorisons une démarche de projets, individuels et/ou collectifs.

La journée est structurée afin de permettre aux enfants de se construire des repères (voir journée type).

Les activités seront élaborées sous différentes formes:

- Le jeu sous toutes ses formes (jeux sportifs, d'équipe, de sociétés, de rôles, grand jeu ...)
- Les activités manuelles, artistiques (bricolage, danse, théâtre...)
- Les activités de découvertes (sorties au musée, cinéma, parc naturel, forêt...)
- Les activités physiques (rugby, football, poney...)
- Les activités plus calmes (lectures, créations de contes ...)
- Animations collectives de rue (Téléthon, Rosière, village en fête ...)

Des projets d'activités sont mis en place par l'équipe d'animation en fonction d'un thème sur chaque période de vacances scolaires (Cf. Annexes)

III. LES SORTIES

Des sorties seront organisées au moins une fois par période de vacances scolaires. Les familles seront tenues informées des éventuelles modifications d'horaires et/ou du matériel spécifique à fournir (rollers, vélo, bottes, casquettes ...).

Les jours de sorties il sera demandé d'apporter un pique-nique pour les enfants en PAI.

IV. LES VEILLÉES ET LES NUITÉES

Des veillées ou des nuitées seront organisées à chaque période de vacances scolaires. Ces temps sont des moments conviviaux et des instants de partage. Les enfants préparent leur repas et participent à une veillée à thème et/ou à une nuitée.

V. LES PARTENAIRES

Les associations Adamoises et intervenants extérieurs:

Pour la mise en place d'activités, l'Accueil de Loisirs peut faire appel à des Associations Adamoises et/ou des intervenants extérieurs. Seule l'équipe d'animation est garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce Projet Pédagogique. Le partenariat avec une association fera l'objet d'une convention avec la commune ou d'un contrat d'engagement.

La C.A.F:

La direction est en contact permanent avec la C.A.F qui est notre partenaire financier, afin de faire valoir les droits de chacun (familles et centre de loisirs).

Le SDJES (Le Service Départemental à la Jeunesse ; à l'Engagement et aux Sports

La direction est en contact régulier avec le SDJES, qui est notre partenaire pédagogique. Elle garantit la sécurité des locaux, de l'équipe et du fonctionnement général du centre.

Des inspections peuvent être faites à l'improviste, au sein de la structure, lors des sorties et pendant les séjours.

Aussi, en l'absence des membres de la direction, un animateur sera responsable et fournira toutes les informations nécessaires à cette inspection.

Le SDJES est un partenaire que l'on peut consulter pour toutes questions concernant l'Accueil de Loisirs (pédagogie, sécurité, législation...).

L'Hôpital gériatrique de L'isle-Adam, Parmain, Fondation Chantepie-Mancier

Des activités intergénérationnelles : Fête d'Halloween, loto, activités manuelles, goûters, chorale auront lieu tout au long de l'année ;

L'IME:

Des rencontres entre enfants de l'accueil de Loisirs et les enfants de l'IME ont lieu une fois par mois. Divers projets émergent de ces rencontres.

Gaëlle DOIGNIES et Andgélyna BURBANT - Directrices de L'Accueil de Loisirs et son équipe.